



RENTRÉE 2024

Inscription scolaire

A effectuer avant le 10 juin



Écoles publiques maternelles et élémentaires

Vous avez déménagé ?

Votre enfant entre en maternelle ?

Votre enfant entre en CP ?

Comment l'inscrire ...

1. J'adresse un mail à courriel@ccpvg.fr pour demander le dossier d'inscription
2. Je remplis le dossier, j'y joins les documents demandés et je signe le dossier
3. Je remets mon dossier au service scolaire, de préférence par mail à courriel@ccpvg.fr, sans oublier de signer ma demande.
4. Je reçois un certificat d'inscription scolaire dans l'école d'affectation de mon enfant.
5. Je prends rendez-vous avec la direction de l'école afin de valider l'admission de mon enfant.

ATTENTION ! Aucun enfant ne sera admis dans une école sans le certificat d'inscription délivré par la communauté de communes.